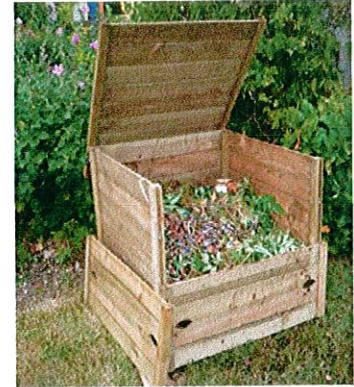


~ Réduire, trier les déchets ~

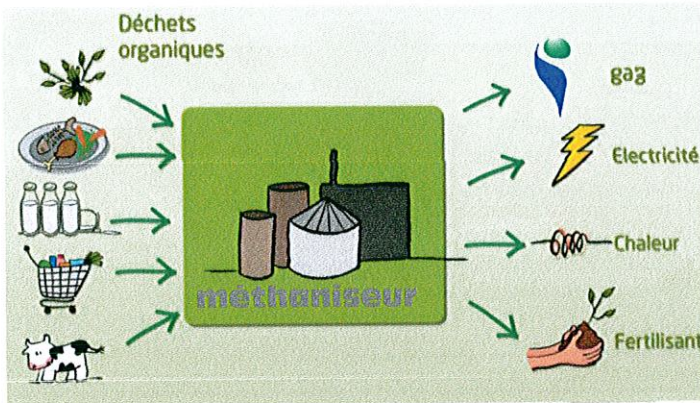
Actuellement, la prise en charge d'une tonne de déchets ménagers coûte **115 €**. L'accentuation des contraintes techniques et environnementales et les taxes en constante progression, vont générer dans les prochaines années une augmentation de ce coût. La caractérisation des déchets ménagers produits met en évidence la présence de près de **30 % de matières recyclables ou valorisables**. L'année 2014 marquera un confortement de l'orientation volontaire choisie par le SMOCE, prévalant par des actions de réduction des déchets par le tri, la prévention et la valorisation.

Ce choix délibéré, privilégiant la réduction, oriente les différents axes de la démarche retenue pour la prochaine année. Sur un gisement de **30 000 t de déchets**, **5 %** de recyclables ou valorisables récupérés génèrent une économie de **170 000 €**.

Le SMOCE souhaite renforcer le développement du **compostage** individuel et collectif, la lutte contre le **gaspillage alimentaire**, la mise en place d'animations scolaires pour sensibiliser les **plus jeunes** et opération, les « foyers témoins », qui porte sur la **prise de conscience des consommateurs** vers des pratiques d'achat et un mode de vie limitant la production de déchets. Le SMOCE souhaite également engager le traitement des déchets d'origine végétale vers la voie d'une valorisation complète et adaptée à la nature du produit. La démarche privilégiera 2 voies de valorisation parallèles : une valorisation au plus près de la zone de production avec un retour au sol et des voies de production d'énergie.



~ Valoriser et produire de l'énergie ~



Cette démarche résolument moderne impose la considération du déchet comme un produit, une ressource, et non comme un rebut. Les végétaux, par exemple, ne sont plus à considérer comme des déchets verts mais des matières premières avec un potentiel énergétique. Pour indication, **1 tonne de tonte de pelouse** peut fournir **120 m³ de méthane** ce qui correspond à une énergie d'environ **5 kWh**. Le SMOCE souhaite mettre en place des filières qui, en fonction de la nature des produits, pourraient valoriser ce potentiel. Cela peut être la **production de plaquettes bois** pour l'alimentation de chaudières ou la **méthanisation** pour les tontes et les feuilles. Pendant le temps de mise en place de ces filières spécifiques, l'utilisation de celles existantes sur le territoire, permettra de dimensionner les projets à venir et quantifier les gisements présents encore incertains.

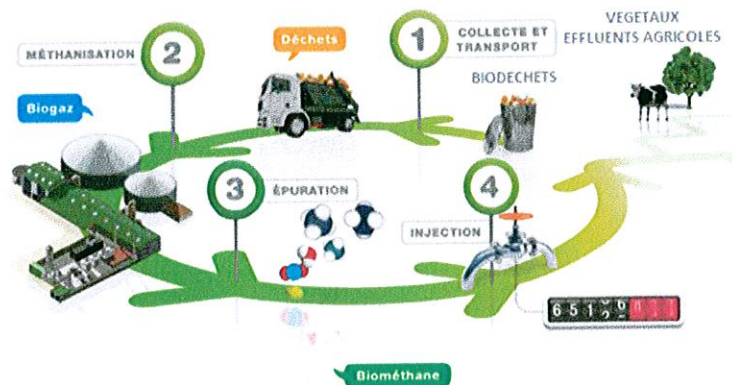
1 m³ de plaquettes = 100 l de fioul = 1000 kWh

~ Mutualiser les moyens ~

Comme évoqué précédemment, l'axe de travail principal passe par la réduction des déchets à traiter et non par le traitement du gisement à tout prix, quel qu'en soit la quantité. L'effet d'échelle permet de limiter les coûts en mutualisant à la fois le gisement à traiter et les capacités techniques des territoires.

Afin de mettre en place une réflexion inter-départementale, le SMOCE, et les territoires ruraux du Lot et de la Corrèze ont décidé la création d'une Association de Réflexion sur une Coopération Interdépartementale pour la Valorisation des DEchets (ARCIVADE) Elle acte la volonté des acteurs à travailler en commun afin de limiter les couts de traitement.

Par exemple, une installation de stockage dont le tonnage est inférieur à 50 000 t à un coût de traitement 5 % plus élevé qu'une unité de + de 50 000 t. **2000 tonnes incinérées** coûtent en moyenne **90 €/t** pour une collectivité contre **76€/t** pour **20 000 t** (ademe 2011).



« Traitement des déchets : le SMOCE choisit les techniques d'avenir et refuse des méthodes obsolètes du passé »